

Numéro:

20220712023473

Établi le :

12/07/2022

Validité maximale: 12/07/2032



### Logement certifié

Rue: Quai Orban nº:41 boîte:11

CP:4020

Localité: Liège(4020)

Certifié comme : Appartement

Date de construction: Inconnue



### Performance énergétique

la consommation théorique totale d'énergie primaire de ce ogement est de ......19 213 kWh/an

Surface de plancher chauffé : ......98 m²

Consommation spécifique d'énergie primaire : ...... 196 kWh/m²,an

A++ Espec≤0

0<Espec≤ 45 A+

Exigences PEB Réglementation 2010

85 < Espec \$ 170

170 < Espec ≤ 255

Performance moyenne du parc immobilier wallon en 2010

255 < Espec ≤ 340

340 < Espec ≤ 425

425 < Espec ≤ 510

Espec > 510

# Indicateurs spécifiques

# Besoins en chaleur du logement

excessifs

moyens

falbles

### Performance des installations de chauffage

médiocre insuffisante satisfalsante bonne excellente

### Performance des installations d'eau chaude sanitaire



médiocre insuffisante satisfaisante bonne excellente

# Système de ventilation



très partiel

incomplet complet

## partiel Utilisation d'énergies renouvelables

sol. therm. | sol. photovolt. | biomasse | pompe à chaleur | cogénération

### Certificateur agréé n° CERTIF-P2-02199

Nom / Prénom : ONORATO Kevin

Adresse: Rue Haute Vaulx

n°:12

CP:4960

Localité: MALMEDY

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 16sept.-2019. Version du logiciel de calcul 3.1.4.

Digitally signed by Kevin Onorato (Signature) Date: 2022.07.12 21:30:35 CEST Reason: PACE

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

196

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie wallonie be

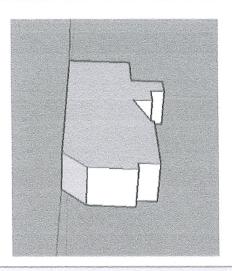


Numéro: 20220712023473

Établi le : 12/07/2022 Validité maximale: 12/07/2032



### Volume protégé



Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on souhaite protéger des déperditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bătiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration.

Description par le certificateur Le volume protégé comprend l'ensemble des locaux de l'appartement.

Le volume protégé de ce logement est de 279 m³

### Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur des murs comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum 150 cm. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (exprimée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 98 m²



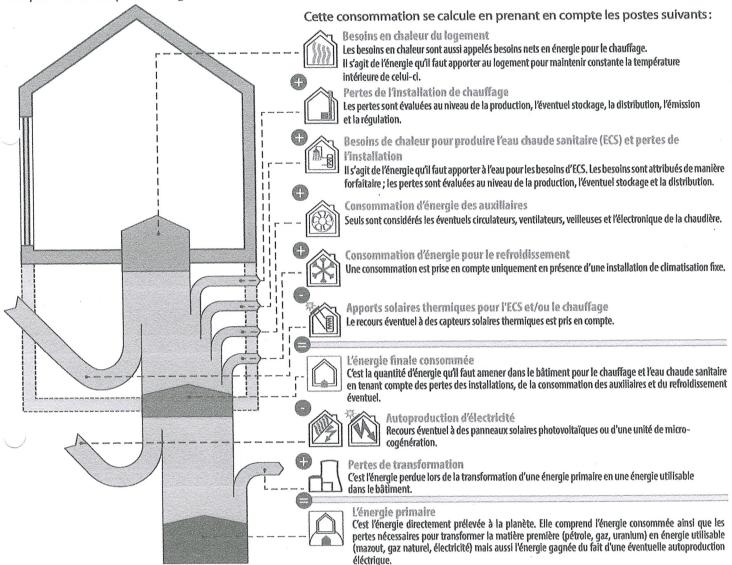
Numéro: 20220712023473

Établi le : 12/07/2022 Validité maximale : 12/07/2032



### Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout le volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux. Le résultat peut différer de la consommation réelle du logement.



L'électricité: une énergie qui pèse lourd sur la performance énergétique du logement. Pour 1kWh consommé dans un logement, il faut 2,5 kWh d'énergie À l'inverse, en cas d'auto-production d'électricité (via panneaux dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au donc importantes, elles s'élèvent à 1,5 kWh. niveau des centrales électriques. EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE EXEMPLE D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE - 1 000 kWh Panneaux photovoltaïques Consommation finale en chauffage 10 000 kWh - 1 500 kWh Pertes de transformation évitées Pertes de transformation 15 000 kWh Économie en énergie primaire -2500 kWh Consommation en énergie primaire 25 000 kWh Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois...) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.



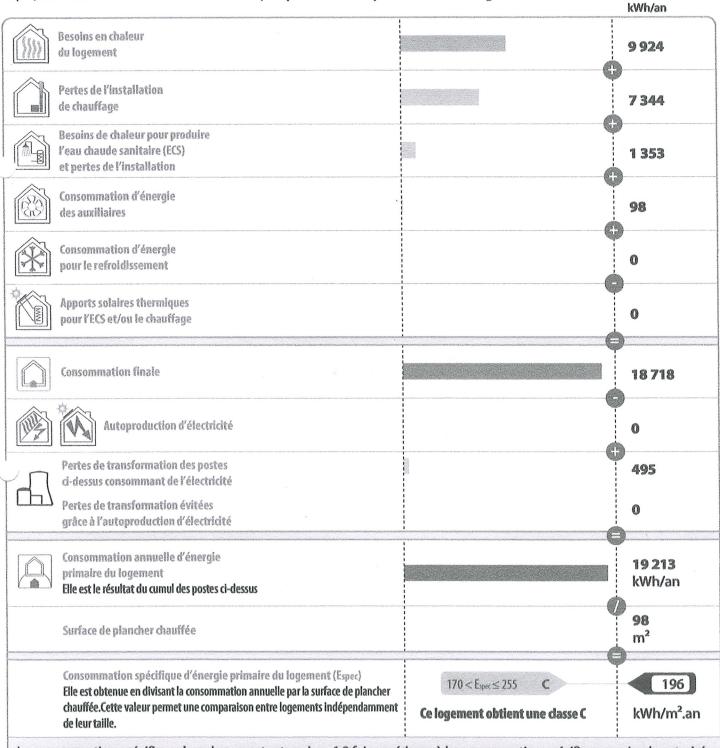
Numéro: 20220712023473

Établi le : 12/07/2022 Validité maximale : 12/07/2032



### Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.



La consommation spécifique de ce logement est environ 1,2 fois supérieure à la consommation spécifique maximale autorisée si l'on construisait un logement neuf similaire à celui-ci en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.



Numéro : 20220712023473

Établi le : 12/07/2022



Validité maximale : 12/07/2032

### Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtenues également ou exclusivement grâce à des documents bien précis. Ces
  documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur;
  c'est pourquoi le certificateur doit lui fournir un écrit reprenant la liste exhaustive des preuves acceptables, au
  moins 5 jours avant d'effectuer les relevés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette.
  Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants, des données techniques relatives à
  certaines installations telles que le type et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une
  'nstallation photovoltaïque.

À défaut de constat visuel, de test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants utilise des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il était bon!

Postes Preuves acceptables prises en compte par le certificateur		Références et descriptifs
Isolation thermique	Pas de preuve	
Étanchéité à l'air	Pas de preuve	
Ventilation	Pas de preuve	
Chauffage	Pas de preuve	
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	



Numéro: 20220712023473

Établi le : 12/07/2022

Validité maximale: 12/07/2032



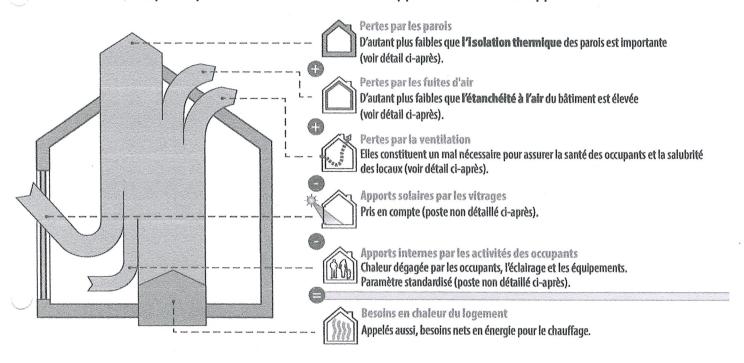
### Descriptions et recommandations -1-

Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation existante.



101 kWh/m².an **Besoins nets en énergie** (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque stanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.



	Pertes par les parois		eignées sont mesurées suivant es données défini par l'Administration.
Туре	Dénomination	Surface	Justification
	ois présentant un très bon niveau ormance thermique des parois est co		la réglementation PEB 2014.
		AUCUNE	
			suite →



Numéro:

20220712023473

Établi le :

12/07/2022 Validité maximale: 12/07/2032



# Descriptions et recommandations -2-

	Pertes pa	r les parois - suite		es renseignées sont mesurées suivant llecte des données défini par l'Administration.
Туре		Dénomination	Surface	Justification
		oon niveau d'isolation mique des parois est compa	rable aux exigenc	es de la réglementation PEB 2010.
		Fenêtre dv pvc	21,8 m <sup>2</sup>	Double vitrage haut rendement - (U <sub>g</sub> = 1,4 W/m².K) Châssis PVC
		ation insuffisante ou d'épa		r vérifié le niveau d'isolation existant).
F2 Porte dv pvc		ka gyraliwi wyddynia aina far can chwerygainin d arwen cur allweb y arwed y arwen fur garwyleith awd y walen d	1,7 m <sup>2</sup>	Double vitrage ordinaire - (U <sub>g</sub> = 3,1 W/m².K) Panneau non isolé non métallique Châssis PVC
	F3	Fenêtre dv pvc	1,6 m <sup>2</sup>	Double vitrage ordinaire - (U <sub>g</sub> = 3,1 W/m².K) Châssis PVC
	is sans iso andations			
			AUCUNE	
		présence d'isolation est ine : à isoler (si nécessaire après		reau d'isolation existant).
$\triangle$	M1	Mur béton	39,7 m <sup>2</sup>	Pas de preuve acceptable reçue et pas de constatation visuelle.
	M2	Mur Bardage	14,2 m <sup>2</sup>	Pas de preuve acceptable reçue et pas de constatation visuelle.



Numéro: 20220712023473 Établi le: 12/07/2022

Validité maximale : 12/07/2032



# Descriptions et recommandations -3-

Pertes par les fuites d'air					
	Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfuit hors du bâtiment est rèduite.				
Réalisation d'un test d'étanchéité à l'a		e (Kilamingeria) erata (Kilaminger) erat gemi erat ar kilaming (Kilaminger) erat gemi	carponano mengo fore di avve del rippino. Di la reconsiste de la getti di gray comunica per dell'esperi		
☑ Non : valeur par défaut : 12 m³/h.m □ Oui	2				
protégé et, principalement, au niveau	Recommandations: L'étanchéité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement, au niveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements) car c'est là que l'essentiel des fuites d'air se situe.				
l'air extérieur, ce qui inévitablement in dimensionné et installé permet de réd de chaleur. Votre logement n'est équipé que d'ur En complément de ce système, une a	écessaire de remplacer l'air intérieur vic nduit des pertes de chaleur. Un système duire ces pertes, en particulier dans le c n système de ventilation partiel ou très p ération suffisante est nécessaire, par sin tion, des pertes par ventilation sont cor	e de ventilation co as d'un système D partiel (voir plus lo aple ouverture des	rrectement avec récupération in).		
Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	Preuves accepta	ables qualité d'execution		
☑ Non □ Oui	l Non □ Oui	⊠ Non □ Oui			
Diminution g	Diminution globale des pertes de ventilation 0 %				



Numéro: 20220712023473

Établi le : 12/07/2022

Validité maximale: 12/07/2032



### Descriptions et recommandations -4-



Rendement global en énergie primaire

inst	allation de chauffage central
Production	Chaudière, gaz naturel, atmosphérique, absence de label reconnu, date de fabrication inconnue (1), régulée en $T^{\circ}$ variable (thermostat d'ambiance commandant le brûleur)
Distribution	Aucune canalisation non-isolée située dans des espaces non-chauffés ou à l'extérieur
Emission/ régulation	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes thermostatiques Présence d'un thermostat d'ambiance
Justification (1) Pas de pre	uve acceptable reçue et pas de constatation visuelle.
Docommand	tions.

### **Recommandations:**

La date de fabrication de la chaudière n'a pas pu être relevée par le certificateur. Une chaudière ancienne ne présente en général plus un niveau de performance satisfaisant. Dans ce cas, il est recommandé de demander à un chauffagiste professionnel de vérifier sa performance et, le cas échéant, d'envisager son remplacement par un générateur de chaleur plus performant.



Numéro: 20220712023473

Établi le : 12/07/2022 Validité maximale: 12/07/2032



### Descriptions et recommandations -5-

Perforr	nance des inst	allations d'	eau chaude	sanitaire
médiocre	insuffisante	satisfaisante	bonne	excellente
mediocre	Insumsante	saustaisante	Donne	exe

Rendement global 54% en énergie primaire

Installations d'eau chaude sanitaire				
1 Installati	on d'eau chaude sanitaire : Chauffe eau gaz			
Production	Chauffe-eau instantané, gaz naturel, fabriqué avant 2016			
Distribution	tribution Bain ou douche, moins de 1 m de conduite			
Recommanda	tions ①: aucune			
② Installati	on d'eau chaude sanitaire : Chauffe eau électrique			
Production	Production avec stockage par résistance électrique			
Distribution	Evier de cuisine, moins de 1 m de conduite			
Recommanda	tions ②:			

Le niveau d'isolation du ballon de stockage n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minérale devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de le vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.



Numéro: Établi le : 20220712023473

Validité maximale : 12/07/2032





### Descriptions et recommandations -6-





### Système de ventilation

#### N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Le certificateur a fait le relevé des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour	aucun	Salle de bain	aucun
Chambre	aucun	Cuisine	OER
Chambre	aucun	Toilette	aucun
Chambre	aucun	The second secon	The property of the state of th

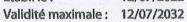
Selon les relevés effectués par le certificateur, seules des ouvertures d'évacuation de l'air vicié sont présentes dans le logement. Le système de ventilation n'est donc pas conforme aux règles de bonne pratique.

Recommandation: La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet. Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).



Numéro: 20220712023473

Établi le : 12/07/2022





# Descriptions et recommandations -7-

Utilisation	ď	'énergies	renouvelables	
	and and an investment			

sol. therm. sol. photovolt. biomasse pompe à chaleur cogénération



Installation solaire thermique

NÉANT



Installation solaire photovaltaïque

NÉANT



**Biomasse** 

NÉANT



Pompe à chaleur

NÉANT



Unité de cogénération

NÉANT



Numéro: 20220712023473 12/07/2022 Établi le :

Validité maximale: 12/07/2032



### Impact sur l'environnement

Le CO<sub>2</sub> est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliorer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces émissions de CO<sub>2</sub>.

Émission annuelle de CO <sub>2</sub> du logement	3 571 kg CO₂/an
Surface de plancher chauffée	98 m²
Émissions spécifiques de CO <sub>2</sub>	37 kg CO₂/m².an

 $m J00~kg~de~CO_2~equivalent~a~rouler~8400~km~en~diesel~(4,5~l~aux~100~km)~ou~essence~(5~l~aux~100~km)~ou~encore~a~un$ aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

### Pour aller plus loin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de ce logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un audit logement mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



### Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PEB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via : - un certificateur PEB

- les quichets de l'énergie
- le site portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- · la liste des certificateurs agréés;
- les primes et avantages fiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- · la liste des guichets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

### Données complémentaires

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référence du permis : NÉANT

Prix du certificat : 140 € TVA comprise